

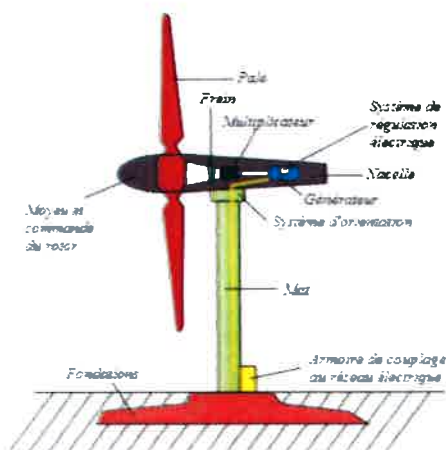
infomairie



Retrouvez vos infos : errouville.mairie54.fr

Conseil municipal du 28 novembre. « essentiel »

► Actionnariat à la SEM de la CCPA... Le projet Eoliens de la SEM du Pays-Haut,



Lors de la création du projet « éoliennes », la CCPA a pris pour l'ensemble des communes membres 50 actions pour un montant de 50 000€. Aujourd'hui, la SEM qui a d'autres ambitions pour la plate-forme territoriale demande aux volontaires de la CCPA de participer à une augmentation de capital. Chaque commune est libre de participer ou pas. Besoin par commune 12 000€.

Nous avons décidé d'acheter 15 actions pour 15 000€.

.....Quelles retombées ?

Il faut compter pour 15 000€ d'achat 3% par an, sur une base de 100% de rendement, ce ce qui est rarement atteint avec les éoliennes.

► Certification PEFC...

Renouvellement pour cinq ans du contrat de certification de gestion durable et de qualité de notre forêt. La cotisation est quinquennale pour 168,85€. Pour une surface 229ha x 0,65€ + 20€ frais de dossier.

► Convention météo France...

Renouvellement de la convention avec météo France pour l'entretien de la station située au stade, redevance annuelle 200€.

► Sécurisation de la traverse d'Errouville...

Pour réaliser ce travail, nous devons avoir un Maître d'œuvre...Diagnostic, Esquisse du travail, Avant-Projet sur le travail, dossier demande de subventions... C'est une tranche ferme = 5 750€ HT.

Il y a également une tranche conditionnelle, qui est la mission de maîtrise d'œuvre, de la phase projet jusqu'à l'assistance aux opérations de réception des Travaux.... Taux de rémunération proposé 7,5% des travaux. La société qui fera cette mission est « Atelier Paysage » de Belleville/Meuse.

• Cette délibération n'a pas été prise, un doute a été émis au sein du conseil : « Au 1^{er} janvier la départementale RD 57 passe à l'intercommunalité.

Dans l'incertitude, une majorité du conseil s'est abstenue.

Pourtant, la compétence que prend l'intercommunalité, ne concerne en rien la traversée de la commune. L'article L2212-2 du CGCT fait obligations aux maires d'assurer « la commodité et la sûreté du passage dans les rues... ». Les aménagements de sécurité complémentaires incombent à la municipalité et pour les travaux, l'article L 1615-2 du CGCT prévoit en effet que, sous réserve de la signature préalable d'une convention avec le Département et au 1^{er} janvier 2017 avec l'intercommunalité, la municipalité qui a financé les travaux bénéficiera du FCTVA, des subventions, alors même qu'elle n'est pas propriétaire de la route (JO Sénat 22 12 2009 p. 12359, question n° 575111).

La sécurité des administrés, passe avant toute considération. Prochain conseil cette question reviendra sur la table.

► Arrêté Préfectoral département 54...

• La prolongation de l'état d'urgence qui atteste de la persistance de la menace terroriste : Le Préfet Arrête,

• Le survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux dans le département, par des aéronefs qui circulent sans personne à bord ou aéronefs télé pilotés, est interdit du vendredi 2 décembre 2016 à 16h00 au dimanche 4 décembre 2016 à 22h00 ainsi que du vendredi 9 décembre 2016 à 16h00 au dimanche 11 décembre 2016 à 22h00.

• La violation du présent arrêté est punie de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 7 500€.

« Ça va mieux en le disant »

► Budget 2017 : ce qui nous attend !
Ou comment allons-nous être mangés ?



Le volet finances locales du projet de loi pour 2017 présente peu de nouveautés...

❶ Baisse des dotations (ça continue)...

Troisième tranches de baisse des dotations
En diminution de 3,5%.

❷ Dotation de péréquation : gel en horizontal, en vertical ?

❸ Dotation de solidarité recentrée ?

Elle sera reversée aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants...
Celles qui ne bénéficieront plus auront droit à une garantie provisoire dégressive.

❹ Des ajustements techniques...

à commencer par la « DGF négative ». Elle correspond au cas où des collectivités sont prélevées sur leurs recettes fiscales au titre de la contribution au redressement des finances publiques car leur dotation est insuffisante (Errouville). Un dispositif de « rebasage » sera prévu afin que ces collectivités payent proportionnellement autant que les autres, même si leur DGF n'est pas suffisante ?

► Transfert de compétences...

❶ Transfert collecte et traitement des ordures ménagères...

Au 1^{er} janvier 2017, le SICOM de Beuvillers dont nous faisons partie, disparaîtra, au Profit de la nouvelle identité qui représentera la CCPA fusionnée avec l'EPCI de Landres.

A quoi s'attendre ? Eh, bien à une augmentation de votre cotisation. Combien ? 30 à 40% ? Les objets encombrants pour l'instant pas de réponse.

❷ La maintenance de l'éclairage public..

Notre contrat cours jusqu'au 31 mai 2017. Mais à partir du 1^{er} janvier 2017, ce sera la CCPA qui prendra le relais...

Pour la commune cela représente la perte de la redevance d'occupation du domaine publique par ERDF, et les subventions de travaux d'éclairage public.

❸ Egalement au 1^{er} janvier, la CCPA prend la compétence des Services d'incendie et de secours. La communauté acquittera en lieu et place des communes le contingent départemental « incendie ».

► Qui eût dit ? Qui aurait cru ?

Qui eût dit qu'Emmanuel Macron, initiateurs d'autocars peu remplis et de travail dominical peu suivi, incarnerait une possible alternance ?

Qui eût dit qu'après avoir découpé un amant au couteau de cuisine, Nabila publierait un livre de recettes ?

Qui eût dit qu'ayant supprimé le service militaire et réduit par économie les effectifs de ses armées, la France jouerait les va-t'en guerre ?

Qui aurait cru qu'un gouvernement confronté aux menaces d'attentats interdirait le départ des djihadistes pour la Syrie mais autoriserait le retour de ceux qui sont allés combattre quand même ?

Qui eût dit qu'au mépris de toute étude de marché il y aurait en France de moins en moins de médecins et de plus en plus de malades ?

Qui eût dit que, dans un pays où l'on recense près de 10 millions de célibataires, un politicien ne pourrait prétendre à une élection importante sans avoir préalablement posé en famille ?

► Regards...

Dans un même texte de dictée les élèves de CM2 font en moyenne 18 fautes, pour 11 fautes en 1987.

► Une clé sécurisée a été trouvée dans le chemin derrière le lotissement du stade.

Elle est à disposition en mairie.

► Relève des compteurs ENEDIS (EDF) et GRDF (Gaz) du 29/12/2016 au 03/01/2017.

En cas d'absence : Tél. au 0820 333 433.